

VÉLO ÉLECTRIQUE





DEUX FORMULES SIMPLES UNE COUVERTURE COMPLÈTE ET C'EST TOUT.

L'OFFRE EN SYNTHÈSE

2 FORMULES

Pour couvrir le vol et la casse accidentelle

2 USAGES

Vie privée, Domicile/Travail

2 possibilités de **PAIEMENT**

Mensuel ou annuel



LES CONDITIONS D'ACCÈS.

- Véhicule identifié par un professionnel avec un marquage permanent (par exemple : Speed Marking Auvray Security);
- Vélo de type « Traditionnel » ou à assistance électrique.

LES EXCLUSIONS.

- Usage professionnel de transport de personnes et de marchandises ou en compétition;
- Vélo acheté il y a puls de 30 jours ;
- Vélo soumis à obligation d'immatriculation (Produit Speed Bike);
- Valeur d'achat supérieure à 20 000 €.

fma.

yÉLO ÉLECTRIQUE

Les garanties & services

Garantie Dommages accidentels

En cas d'événement accidentel, prise en charge des frais de réparation du vélo ou du coût de remplacement s'il n'est pas réparable ou si le coût des réparations est supérieur à la valeur de remplacement.

> Garantie Vol, Tentative de vol

Prise en charge des coûts du vélo de remplacement. Les accessoires sont garantis en cas de vol par agression ou par effraction.

> Moyens de protection contre le vol

Le cycle doit être attaché par le cadre à un point fixe avec un antivol agréé SRA, homologué FUB, ou présent sur la liste agréée par FMA Assurances (disponible sur fma.fr) pour que la garantie Vol soit appliquée. L'antivol doit être acheté au plus tard lors de l'achat du cycle.

Le vélo doit également être enregistré dans la base de données nationale, en étant identifié par une société référencée comme AUVRAY SECURITY.



PROTECTION

Tous les types protégés : VTT, VTC,
Tandem, Couché, de Route, VAE

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

+ Casse accidentelle prise en charge

LES PLUS DU CONTRAT

Plafond 10% du prix d'achat pour la franchise











FORMULE 1

FORMULE 2



GARANTIES DE BASE

Vol par effraction ou par agression	Inclus	Inclus
Casse - Dommage matériel accidentel	-	Inclus

